

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

No : R-4307-2025

Hydro-Québec

(ci-après le «Distributeur»)

Demanderesse

et

**Groupe de recommandations et  
d'actions pour un meilleur  
environnement (GRAME)**

Intéressé

---

**DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME**

*Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années  
2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029*

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

**I. Nature de l'intérêt et représentativité**

1. Le 31 juillet 2025, Hydro-Québec dans ses activités de distribution («Distributeur») déposait à la Régie de l'énergie une demande d'approbation relative à la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, conformément à la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, L.Q. 2025, c. 24 (ci-après «*Loi sur la gouvernance responsable*»);
2. Dans sa correspondance datée du 11 août 2025, la Régie donnait instruction à toute personne intéressée de lui signifier leur intention de participer à l'analyse de cette demande au plus tard le 28 août 2025, par le dépôt d'une demande d'intervention ;

3. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer à l'examen de la demande du Distributeur afin que les tarifs et conditions qui seront approuvés intègrent le mieux possible les objectifs des politiques énergétiques et les préoccupations actuelles en matière d'environnement et développement durable, en lien avec la transition énergétique du Québec;

4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 et compte une centaine de membres en règle ;

5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre et siègent à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG ;

6. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal ;

7. Le GRAME est également co-éditeur, avec les Éditions Multi-Mondes, de l'ouvrage intitulé : « L'autre écologie. Économie, transport et urbanisme : une perspective macroécologique » et du récent ouvrage intitulé : « Énergies renouvelables. Mythes et obstacles : De la réhabilitation de l'hydroélectricité au développement énergétique durable. » ;

8. Par ses interventions à la Régie de l'énergie, le GRAME s'est toujours efforcé d'offrir une perspective différente et d'intégrer des préoccupations de développement durable aux délibérations, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution d'électricité ;

9. Dans le présent dossier, l'intérêt du GRAME vise à assurer le respect des considérations environnementales, des principes de développement durable et de l'importance de la transition énergétique dans la prise de décisions portant sur les demandes relatives à l'établissement des tarifs et conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution ;

## **II. Motifs à l'appui de l'intervention, enjeux abordés et conclusions recherchées**

10. Le GRAME a participé à l'étude des dossiers tarifaires R-3492-2002, R-3541-2004, R-3579-2005, R-3610-2006, R-3644-2007, R-3677-2008, R-3708-2009, R-3740-2010, R-3776-2011 et R-3814-2012, R-3854-2013, R-3905-2014, R-3933-2015, R-4011-2017, R-4057-2018, R-4100-2019 et R-4270-2024 (phases 3 et 4) du Distributeur ;

11. Le GRAME a participé à l'étude des demandes d'approbation des Plans d'approvisionnement 2005-2014 (R-3550-2004), 2008-2017 (R-3648-2007), 2011-2020 (R-3748-2010), 2014-2023 (R-3864-2013), 2017-2026 (R-3986-2016), 2020-2029 (R-4110-2019, phases 2 et 3) et 2023-2032 (R-4210-2022, phases 1 et 2) du Distributeur ;

12. Le GRAME souhaite cibler son intervention sur les enjeux suivants, lesquels sont détaillés dans la liste des sujets déposée en annexe de la présente demande :

- Sujet 1 : Nouveau tarif pour les surconsommateurs (DS) de la clientèle domestique
- Sujet 2 : Fermeture du tarif DP
- Sujet 3 : Fermeture des inscriptions à l'option de crédit hivernal pour la clientèle domestique et de petite puissance
- Sujet 4 : PGEE – Présentation de la répartition des enveloppes des programmes en EE et de GDP par portfolios sur une base annuelle
- Sujet 5 : PGEE – Présentation des programmes en EE et de GDP par portfolios
- Sujet 6 : Suivi de la décision D-2023-068
- Sujet 7 : PGEE - Gestion de la demande en puissance
- Sujet 8 : PGEE - Programmes d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de systèmes photovoltaïques (PV) et pour le PUEE

### **III. Présentation de la preuve et argumentation**

13. Le GRAME entend participer à l'analyse de la preuve déposée et à toutes les étapes nécessaires à l'analyse de la demande de révision tarifaire d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

14. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC de même qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

15. Le GRAME compte également sur la collaboration, à titre d'analyste interne, de sa directrice, Mme Catherine Houbart, qui détient un baccalauréat en écologie de l'Université de Sherbrooke et de même qu'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, en plus de cumuler une expérience auprès d'autres organismes environnementaux, dont la Soverdi et le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes ;

### **IV. Frais, budget prévisionnel et communications**

16. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande ;

17. Conformément aux instructions de la Régie de l'énergie émises dans sa correspondance du 11 août 2025, le budget de participation du GRAME est déposé en annexe de la présente demande d'intervention ;

18. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie à la directrice du GRAME, aux coordonnées suivantes :

**Me Geneviève Paquet**

3090, boul. le Carrefour, suite 200,  
Laval, Québec, H7T 2J7  
Téléphone : 450-687-5055, poste 226  
Télécopieur : 450-687-8181  
Courriel : genevieve\_paquet@videotron.ca

**Catherine Houbart, directrice**

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement  
(GRAME)  
735, rue Notre-Dame, bureau 202  
Lachine, Québec H8S 2B5  
Tél. : 514-634-7205  
Courriel : catherine@grame.org

19. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'examen des enjeux du dossier R-4307-2025 ;

20. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :**

**D'ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention ;

**D'ACCORDER** le statut d'intervenant au GRAME pour la demande R-4307-2025.

Le 28 août 2025.

*(S) Geneviève Paquet*

---

**Geneviève Paquet, Avocate**  
3090, boul. le Carrefour, suite 200,  
Laval, Québec, H7T 2J7  
Tél. : 450-687-5055, poste 226  
Télécopieur : 450-687-8181  
genevieve\_paquet@videotron.ca